



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 28174

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de mieux gérer les enseignants affectés en zone d'éducation prioritaire (ZEP). On peut considérer que la baisse des résultats des élèves français résulte davantage d'une mauvaise gestion des professeurs que d'un excès ou d'un manque de moyens humains ou budgétaires. Il en découle que plus qu'une extension, sans fin, des moyens humains il faudrait privilégier une gestion plus fine des personnels et ce tout spécifiquement au sein des ZEP. Cela est confirmé un récent rapport de la Cour des comptes qui constate : « l'absence de corrélation entre les difficultés scolaires constatées sur le terrain et les moyens d'enseignement alloués par le ministère » demandant une révision générale des politiques applicables en matière d'éducation, spécifiquement au sein des ZEP. La Cour des comptes souligne aussi que « La répartition des postes d'enseignants sur le territoire est faite en fonction de l'appartenance à une zone rurale ou urbaine (critère dominant), du taux de bénéficiaires des minimas sociaux ou du pourcentage de chômeurs, mais pas en fonction des difficultés scolaires constatées ». Il apparaît donc indispensable de passer à une véritable gestion de proximité reposant sur un système de mesure et d'analyse assurant une connaissance précise et fiable des besoins des élèves. La mise en place d'un nouvel outil de mesure permettrait d'éviter des affectations des enseignants en fonction de critères assez éloignés de la réalité. Ainsi, les établissements reçoivent des enseignants sans que les premiers disposent réellement d'une marge d'action sur la gestion des seconds. C'est ainsi que chaque année, 65 % des enseignants débutants sont affectés en établissement difficile. Cette situation provoque d'importantes rotations de personnel et rend donc impossible une gestion efficace de la main-d'œuvre. Aussi, il lui demande s'il partage ses analyses et ce que le Gouvernement compte faire afin de passer des méthodes de gestion actuelles à une approche privilégiant des affectations en fonction du profil de l'enseignant et des besoins réels constatés.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28174

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5701

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)